

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Les organisations syndicales n'ont pas permis la tenue du Comité Social Territorial (CST) de ce 9 mars 2023.

Ce Comité Social Territorial devait notamment aborder les 2 points suivants :

- L'octroi d'un complément de salaire aux assistant(e)s et agent(e)s d'accueil des CMS qui ne rentrent pas dans le périmètre défini par le gouvernement (prime Ségur), ce que la plupart des collectivités concernées ne portent pas à ce jour.
- L'octroi d'un complément indemnitaire pour les fonctions de management de niveau A7, A8 et A9, tant pour les encadrants des agents bénéficiant de la prime Ségur que les cadres des autres filières, pour lesquels la collectivité rencontre globalement des difficultés de recrutement.

L'objectif de ces revalorisations est de répondre à des attentes de reconnaissance exprimées depuis longtemps.

Ces propositions de la collectivité n'ont pas trouvé écho auprès des organisations syndicales.